



Mission Permanente
République de l'Angola
Genève

**CHECK
AGAINST DELIVERY**

CONFIDENTIAL

**Discours de la République d'Angola à la 51^{ème} Série des
Assemblées de l'OMPI**

Mme. La Présidente,

Mr. Directeur Général,

Mesdames et Messieurs,

La République d'Angola aimerait avant tout féliciter Mme. Päivi Kairamo, pour son élection au poste de présidente de l'Assemblée Générale de la 51^{ème} Série des Assemblées des Etats Membres de l'OMPI pour la période 2013-2015 et la réitérer la disponibilité de notre délégation a soutenir son action pour la réussite de son mandat.

Nous aimerions remercier ~~Mme~~ le Directeur général et son Secrétariat pour les travaux et les efforts accomplis au cours des 12 derniers mois

La République d'Angola soutien la déclaration fait par la délégation de la République d'Algérie au nom du groupe africain

Nous saluons les avancées du cadre normatif de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, ces derniers mois qui s'est concrétiser par la conclusion avec succès de la Conférence Diplomatique de Marraquexe sur les Exceptions et Limitations pour les

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Geneva
45-47, Rue de Lausanne - 1201 Genève

1

Tél. 0041 22 732 30 60 - Fax 0041 22 732 30 72 E-mail: ambimission.angola@bluewin.ch

J.J.

personnes malvoyants et les déficients visuels, ouvrant ainsi un chapitre de contribution de l'OMPI aux causes humanitaires.

Nous espérons que ce succès contribuera positivement à l'avancée des futures négociations sur des questions qui revêtent un intérêt particulier pour notre continent en suspens dans le cadre du mandat d'élaboration des normes de l'OMPI.

Mme la Présidente,

La République d'Angola appui les négociations au sein de l'IGC en vue de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un ou de plusieurs instruments juridiques pour la protection des Ressources Génétiques, des Savoirs Traditionnels et du Folklore

Nous demandons à cette Assemblée l'adoption d'un mandat clairement défini avec une date butoir pour la convocation d'une Conférence diplomatique au cours de l'exercice biennal 2014/2015 dans le cadre du renouvellement du mandat du Comité IGC pour le Bienium 2014/2015, a fin d'aboutir à l'adoption d'un ou de plusieurs instruments juridiquement contraignant pour la protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles sur la base des trois Textes émanent des sessions thématiques de l'IGC pour la poursuite et la conclusion des négociations.

Mme la Présidente,

S'agissant du programme de travail sur les exceptions et limitations adoptés aux vingt-quatrième sessions du SCCR, nous nous félicitons des efforts qui ont abouti à la définition d'un programme de travail ambitieux concernant les exceptions et les limitations en faveur des bibliothèques et services d'archives l'enseignement et la Recherche et exhortons les Etats membres à faire preuve d'un engagement constructif pour une issue favorable ces négociations.

Pour ce qui est des dessins et modèles industriels, au sein du Comité permanent sur les droits de traites des marques (SCT), nous notons quelques réelles progrès des négociations sur le projet de Traité concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, et ce en présentant une proposition de texte visant à équilibrer le projet de Traité.

Nous sommes disposés à travailler pour parvenir à un consensus sur l'adoption du projet de traité qui comprendrait des dispositions relatives aux renforcements des capacités africaines dans le domaine des dessins et modèles industriels.

En ce qui concerne le programme et budget 2014/2015, recommandons à l'assemblée des États membres de l'OMPI à adopter la proposition du Secrétariat d'ouvrir deux bureaux extérieurs en Afrique au cours de l'exercice biennal 2014/2015, afin de promouvoir

l'innovation et la créativité africaine et de répondre aux besoins et aspirations africaines en matière de propriété intellectuelle.

Nous souhaitons également une meilleure affectation des ressources budgétaires en faveur des activités de développement. Cette affectation pourrait être améliorée en appliquant une nouvelle définition plus précise des dépenses de développement telle que proposée par le président du PBC.

Nous défendons également la nécessité d'élaborer une stratégie des Ressources Humaines plus efficace afin d'assurer une représentation régionale équilibrée et équitable.

Finalement la République d'Angola souligne la nécessité **et l'importance de** l'instauration d'un dialogue basé sur le respect, la confiance et un esprit constructif comme clé du succès dans la mise en œuvre des programmes normatifs et des négociations futures au sein de l'OMPI

Je vous remercie pour votre attention.

